



**ENGAGEMENT QUANT À L'ADMISSION AUX HUIS CLOS
DES AVOCATS À LA COUR SUPRÊME DU CANADA (CSC)**

[Intitulé de la cause]
N° de dossier : [XXXXXX]

Engagement que doivent signer les avocats préalablement à leur admission au huis clos qui se tiendra le [DATE] relativement à l'appel (ou aux appels) susmentionné(s).

À titre de procureur au dossier d'une partie dans l'appel (ou les appels), je reconnais avoir pris connaissance du présent document, consentir aux engagements qui y sont énoncés et m'engager à m'y conformer.

- (1) Je ne divulguerai à personne le jugement ou son contenu, y compris à mes clients, tant que la CSC n'aura pas rendu le jugement public en le publiant sur son site Web ou autrement;
- (2) Je resterai dans la pièce où se déroulera le huis clos jusqu'à ce que la CSC rende le jugement public;
- (3) J'ai remis à un employé de la CSC pour toute la durée du huis clos tous les téléphones et autres appareils de communication électronique en ma possession.

**Nom (en lettres
moulées) :**

Signature :

Cabinet ou organisation :

Adresse :
